



Notre -Dame -  
de-l'Île-Perrot

---

## RÈGLEMENT NUMÉRO 564

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 987 000 \$  
AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE  
DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE HABITATION  
ACCORDÉE DANS LE CADRE DU  
PROGRAMME TECQ 2019-2023**

---

AVIS DE MOTION :	- 2021-04-145
PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT :	- 2021-04-146
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	- 2021-05-196
APPROBATION DU MAMH :	- 3 septembre 2021
AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR :	- 3 septembre 2021

CONSIDÉRANT que ce règlement est adopté conformément à l'article 567 (3<sup>0</sup>) de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19);

CONSIDÉRANT la confirmation de la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 16 février 2021 afin de permettre des travaux sous le Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ);

CONSIDÉRANT que la subvention est versée sur une période de 20 ans;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'emprunter la somme de 987 000 \$ qui représente la subvention versée par le Gouvernement du Québec dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 13 avril 2021 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance.

**EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Afin de financer en entier les sommes prévues à la portion de la subvention provenant du Gouvernement du Québec dans le cadre du programme TECQ 2019-2023, soit une subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au montant de 987 000 \$, le Conseil est autorisé à dépenser la somme de 987 000 \$. Pour se procurer cette somme, la municipalité est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de 20 ans.
3. La municipalité pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant chaque année la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément à la convention intervenue entre le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le 16 février 2021, jointe au présent règlement en Annexe A, pour en faire partie intégrante.
4. Pour pourvoir au solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé par le présent règlement et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
5. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

---

Danie Deschênes, mairesse

---

Catherine Fortier-Pesant, greffière

ANNEXE A

CONFIRMATION DE L'APPROBATION DE LA PROGRAMMATION VERSION NO.1

## Catherine Fortier-Pesant

---

**À:** Catherine Fortier-Pesant  
**Objet:** TR: Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (71065) - TECQ-2019 - Programmation de travaux - Acceptation

**De :** [portail@mamh.gouv.qc.ca](mailto:portail@mamh.gouv.qc.ca) [<mailto:portail@mamh.gouv.qc.ca>]

**Envoyé :** 16 février 2021 14:50

**À :** Guillaume Laforest <[glaforest@ndip.org](mailto:glaforest@ndip.org)>

**Objet :** Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (71065) - TECQ-2019 - Programmation de travaux - Acceptation

Guillaume Laforest  
Directeur des services financiers et Trésorier  
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot  
21, Rue de l'Église  
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (QC) J7V 8P4

La présente vise à vous informer que la programmation de travaux version n° 1 soumise dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) a été acceptée le 16 février 2021 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Le calendrier de versements relatif à cette programmation est disponible à la section Calendrier de versements au service en ligne TECQ-2019. Pour les municipalités de 2 500 habitants et plus, si la programmation comporte des coûts réalisés impliquant un versement, le tableau des remboursements sur 20 ans sera disponible vers le 15 mars, à la section Tableau de remboursements.

Toute contribution financière du Québec est évidemment conditionnelle à l'adoption des crédits nécessaires par le gouvernement pour chacune des années visées du programme.

En ce qui a trait à l'annonce publique de tout projet, elle sera faite par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada en concertation avec la Municipalité.

Par ailleurs, la Municipalité devra respecter les lois, les règlements et les normes en vigueur qui lui sont applicables, notamment en ce qui a trait à l'adjudication des contrats.

Le présent courriel constitue le document officiel confirmant l'acceptation de la programmation. Il vous est adressé en tant que répondant de la Municipalité, tel qu'indiqué au dossier. Veuillez au besoin, le transmettre à vos services administratifs.

Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements, n'hésitez pas à consulter la page Web du programme sous la rubrique Infrastructures sur le site Web du Ministère.

Meilleures salutations,

La Direction générale des infrastructures  
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Bilan de la programmation de travaux

Calcul du total des investissements à réaliser dans le cadre du programme TECQ 2019-2023

Population selon le décret de la population pour l'année 2019	11 115
Seuil minimal d'immobilisation à maintenir pour la durée du programme	3 355 750 \$
Contribution gouvernementale (montant visée par la programmation de travaux)	3 965 054 \$
Total des investissements à réaliser	7 320 804 \$

Investissements prioritaires

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	167 248 \$	167 248 \$
2020-2021	626 494 \$	0 \$	626 494 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>626 494 \$</b>	<b>167 248 \$</b>	<b>793 742 \$</b>

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	30 000 \$	0 \$	30 000 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>30 000 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>30 000 \$</b>

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	1 297 134 \$	1 297 134 \$
2020-2021	920 532 \$	0 \$	920 532 \$
2021-2022	152 232 \$	0 \$	152 232 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>1 072 764 \$</b>	<b>1 297 134 \$</b>	<b>2 369 898 \$</b>

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales

Sommaire des coûts des travaux du MAMH

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	27 692 \$	27 692 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	393 703 \$	0 \$	393 703 \$
2022-2023	209 975 \$	0 \$	209 975 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>603 678 \$</b>	<b>27 692 \$</b>	<b>631 370 \$</b>

Sommaire des coûts des travaux du MTQ

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>

Coût total des travaux – Priorités 1 à 4

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	1 492 074 \$	1 492 074 \$
2020-2021	1 577 026 \$	0 \$	1 577 026 \$
2021-2022	545 935 \$	0 \$	545 935 \$
2022-2023	209 975 \$	0 \$	209 975 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>2 332 936 \$</b>	<b>1 492 074 \$</b>	<b>3 825 010 \$</b>

---

--

**Bilan des investissements prioritaires**

Investissements prioritaires prévus et réalisés	3 825 010 \$
Montant de la contribution gouvernementale	3 965 054 \$
Surplus/Déficits	(140 044 \$)

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux					Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024		
	Projet de remplacement des panneaux de contrôle, sondes de niveau et quincaillerie dans les stations des pompage	Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	167 248 \$	43 961 \$	0 \$	0 \$	0 \$	211 209 \$	Les panneaux de contrôle, la quincaillerie et les systèmes de régulation de niveau à remplacer sont des composantes qui ont 20 ans d'usure. La désuétude de ces composantes entraîne des pannes qui génèrent des refoulements et des surverses.
	Remplacement émissaire pluvial Baie Madore - Plan, devis et travaux	Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	0 \$	367 929 \$	0 \$	0 \$	0 \$	367 929 \$	Cet émissaire pluvial de 1 600mm de diamètre est en TTOG. Un gros affaissement de la conduite à formé un gros trou dans le terrain au dessus de la conduite. Comme elle est en fin de vie utile, la conduite de TTOG doit être remplacée.
	Chambre de mesure et d'échantillonnage - 23ème Avenue	Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	0 \$	44 568 \$	0 \$	0 \$	0 \$	44 568 \$	Les eaux usées du parc industriel de NDIP sont acheminées gravitairement vers l'usine d'épuration de la ville de l'Île-Perrot. La chambre de mesure servira à mesurer les volumes d'eaux usées envoyés à Ville Île-Perrot pour fin de facturation.
	Remplacement conduite de surverse poste de pompage 2	Poste de pompage 2	0 \$	170 036 \$	0 \$	0 \$	0 \$	170 036 \$	
<b>Sous-totaux par type</b>									
Approvisionnement en eau potable			167 248 \$	43 961 \$	0 \$	0 \$	0 \$	211 209 \$	
Collecte et interception des eaux usées et pluviales			0 \$	367 929 \$	0 \$	0 \$	0 \$	367 929 \$	



Municipalité (code géographique) : Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (71065)

Programme : TECQ 2019-2023

État du dossier : Approuvé

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1171065

N° de version : 1

Date de transmission : 2021-02-09

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux						Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024			
		Traitement des eaux usées	0 \$	214 604 \$	0 \$	0 \$	0 \$		214 604 \$	
		<b>Total</b>	<b>167 248 \$</b>	<b>626 494 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>		<b>793 742 \$</b>	

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux					Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024		
	Inspection par caméra de conduites sanitaires et pluviales	Boul. perrot, rues Huot, carrière et Harley	0 \$	30 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	30 000 \$	CES-0890, 1248, 0891, 1247, 0892, 0893, 1855, 0894, 0616, 0927, 1111, 0608, 1112, 1113, 1110, 1102, 0959, 065, 0606, 0887, 0604, 0908, 0909, 0956, 1129, 1792, 1791, 1860, 1861, 1862, 1863, 0580, 0581, 0582, 0619, 0617
<b>Sous-totaux par type</b>									
	Amélioration des connaissances de l'état des infrastructures d'eaux usées et pluviales		0 \$	30 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	30 000 \$	
	<b>Total</b>		<b>0 \$</b>	<b>30 000 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>30 000 \$</b>	

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

N°	Titre	Localisation	Type infrastructure	Long. (m)	Nb de conduite	Coûts des travaux					Total	Commentaire
						2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024		
	Réhabilitation de conduites d'eau potable 2019	Boul. Perrot, entre la limite de la Ville de l'Île-Perrot et la 54e ave	Distribution	2 700	1	1 278 289 \$	128 126 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 406 415 \$	T-639 (CA7492) T-640, T-652, T-651 (CA7389, T653 (CA6916) T-724 (CA6346), T-738 (CA6583), T-741 (CA7816), T-765 (CA4864 et 6806), T-1372 (CA6167 et 5725)
	Réfection complète aqueduc, égout sanitaire et pavage : rue Aumais, Boul. Perrot, Caza	Boul. Perrot, rue Aumais, Boul. caza	Collecte Distribution	258 605	2 3	18 845 \$	792 406 \$	152 232 \$	0 \$	0 \$	963 483 \$	Remplacement:T1358(CES-570,571), T949(CES-572), T955(CES-1157,1158) T1358(CA-6460,7346,7105), T949(CA-7171,7291), T955(CA-7700)
<b>Sous-totaux par type</b>												
Collecte				258	2	5 654 \$	237 722 \$	45 670 \$	0 \$	0 \$	289 046 \$	
Distribution				3 305	4	1 291 480 \$	682 810 \$	106 562 \$	0 \$	0 \$	2 080 852 \$	
<b>Total</b>						<b>1 297 134 \$</b>	<b>920 532 \$</b>	<b>152 232 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>2 369 898 \$</b>	

Lorsque l'astérisque (\*) est présent dans la colonne « titre », le travail utilise alors l'enveloppe de 20%

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales (MAMH)

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux					Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024		
	*Aménagement d'un parc avec instauration de mobilier fixe	Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	27 692 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	27 692 \$	Équipements fixes
	*Aménagement d'une rampe de mise-à-l'eau	Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	0 \$	0 \$	393 703 \$	0 \$	0 \$	393 703 \$	
	*Projet Nomade - réhabilitation et rénovation d'une salle communautaire	1 rue de l'Église	0 \$	0 \$	0 \$	209 975 \$	0 \$	209 975 \$	
<b>Sous-totaux par type</b>									
Infrastructures communautaires			27 692 \$	0 \$	0 \$	209 975 \$	0 \$	237 667 \$	
Infrastructures sportives / récréatives			0 \$	0 \$	393 703 \$	0 \$	0 \$	393 703 \$	
Lorsque l'astérisque (*) est présent dans la colonne « titre », le travail utilise alors l'enveloppe de 20%			<b>27 692 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>393 703 \$</b>	<b>209 975 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>631 370 \$</b>	
<b>Total</b>									

**Municipalité (code géographique) :** Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (71065)  
**Programme :** TECQ 2019-2023

**État du dossier :** Approuvé

**taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)**

**Volet Programmation de travaux**

**N° de dossier :** 1171065

**N° de version :** 1

**Date de transmission :** 2021-02-09

---

Priorité 4 – Voirie locale (MTQ)

Il n'y a pas de projet pour la priorité 4 - MTQ